

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3757

commission principale : finances et institutions

objet : **Réalisation d'une orthophotographie numérique couleur sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet a pour but de réaliser une orthophotographie numérique couleur sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon (700 kilomètres carrés) destinée à actualiser les données existantes, conformément au schéma directeur des données géographiques de référence approuvé en 2005.

Ces données, en tant que référentiels du système d'information géographie communautaire, sont très utilisées par les services, les Communes-membres et les partenaires de la Communauté urbaine et constituent une source d'informations précieuse pour la saisie et la mise à jour d'autres familles de données.

Cette nouvelle orthophotographie numérique couleur doit également intégrer les territoires de Givors-Grigny, à la suite de l'adhésion de ces Communes à la Communauté urbaine.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- la réalisation d'une orthophotographie numérique couleur, laquelle implique obligatoirement en amont une prise de vue aérienne et la réalisation d'un modèle numérique de terrain (MNT),
- une présentation complémentaire de restitution photogrammétrique réalisée à partir de la prise de vue aérienne sur les communes de Givors-Grigny.

Circuit décisionnel : le pôle finances, le 10 octobre 2006, a donné un avis favorable pour la création de cette opération et le lancement du processus décisionnel de l'individualisation concernée pour un montant de 300 000 € TTC dont la répartition est prévue de la façon suivante :

Dépense d'investissement	2007	2008
	200 000 €	100 000 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve la création de l'opération orthophotographie numérique couleur et l'individualisation de l'autorisation de programme, à hauteur de 300 000 € TTC selon la répartition suivante :

- 200 000 € en 2007,
- 100 000 € en 2008.

2° - Ces crédits sont à inscrire sur l'opération à créer sur le budget principal de la Communauté urbaine-exercices 2007 et suivant - compte 205 100 - ligne de gestion 14 596.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,